Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Angers : L’Agenda 21 de la Biodiversité

La Caisse des Dépôts et Consignations, le ministère de la Culture et la Communication et Sites & Cités remarquables de France proposent sur la plateforme de ressources numériques sur les centres anciens et le développement durable un ensemble de fiches pratiques.

Le site "Nature en ville" valorise, à travers la reprise de certaines fiches pratiques, des collectivités engagées dans des démarches de restauration et de valorisation de la nature au sein de leurs centres anciens.

La Ville d’Angers s’est engagée de manière précurseur dans la prise en compte du développement durable afinde concilier dynamisme économique, qualité de vie, protection de l’environnement et attractivité du territoire.

Après 4 agendas 21 menés entre 1999 et 2008, elle met en oeuvre aujourd’hui des plans d’actions spécifiques pour approfondir certaines thématiques prioritaires. C’est dans ce cadre qu’elle a adopté, avec Angers Loire Métropole, son Agenda 21 Biodiversité en 2014.

Labélisé par la Stratégie Nationale Biodiversité, ce projet structurant est lié à l’identité végétale locale. Le territoire angevin est en effet caractérisé par une grande diversité biologique naturelle des espèces végétales et il bénéficie d’une forte tradition du végétal, du fleurissement, des jardins, notamment horticoles, des parcs urbains et péri-urbains.

Mots-clés : développement durable, démarche co-construite, stratégie globale.

Coordonnées

Angers

Liens utiles

En savoir plus sur le projet "Angers : L’Agenda 21 de la Biodiversité"
quartiers-anciens-durables.fr